



LA PAROLE À...

Au moment où les dérives de la finance à outrance montrent toutes leurs limites, il est salutaire de s'interroger sur le modèle des HLM : un modèle certes centenaire* mais ô combien actuel car il a inventé l'économie sociale et solidaire. Les HLM c'est le contraire du court terme : c'est un investissement sur des décennies pour offrir un toit de qualité à prix modéré à toutes celles et ceux qui n'ont que la richesse de leur travail comme revenu.

Les HLM ne considèrent pas le logement comme une simple marchandise soumise aux règles du marché, mais font primer le social et l'humain sur l'économie.

À quelques semaines d'une échéance politique essentielle, la question du logement semble enfin venir dans le débat, il est important de donner un avenir à ce modèle social juste et efficace que sont les HLM et il est urgent de faire preuve d'audace pour que demain, les HLM puissent encore continuer et permettre de loger davantage les familles sans exclusion.

STÉPHANE PEU, président de Plaine Commune Habitat

* Venez découvrir ou redécouvrir « cent ans de logement social » à l'occasion de l'exposition organisée dans la salle de la légion d'honneur à Saint-Denis. Exposition ouverte au public, en accès libre, jusqu'au 22 mai prochain.

en pratique



ENQUÊTE D'OCCUPATION SOCIALE Il faut y répondre et nous la retourner absolument

Comme l'INSEE qui effectue régulièrement un recensement de la population, les bailleurs sociaux ont eux aussi leur propre enquête sociale à faire auprès des locataires : cette enquête obligatoire, réalisée tous les deux ans, permet de tenir à jour les informations relatives aux locataires et par ce biais, de mieux les connaître et les accompagner. Il est impératif que chaque locataire la remplisse et la retourne selon les dispositions qui seront précisées dans le courrier accompagnant l'enquête.

À SAVOIR

Cette enquête sert théoriquement à déterminer les personnes assujetties au supplément de loyer de solidarité (SLS). Mais depuis 2011, le patrimoine de Plaine Commune Habitat n'est plus soumis au SLS. L'enquête sociale n'a donc qu'une vocation statistique, ce qui ne supprime en rien son caractère obligatoire.



À noter

••• Vous allez recevoir un courrier accompagnant l'enquête sociale qu'il convient de remplir et à laquelle vous devez joindre les justificatifs indiqués.



LE FEU : UN DRAME QUI NE DOIT PAS SE RÉPÉTER

Il faut savoir qu'en France un feu se déclare toutes les 2 minutes et cause plus de 400 décès par an. Début janvier, ce type d'accident est malheureusement arrivé à plusieurs reprises sur le patrimoine de Plaine Commune Habitat, avec une issue dramatique pour l'un d'entre eux. Une simple inattention, de l'huile trop longtemps sur le feu, un mégot mal éteint, une bougie allumée oubliée... et le feu peut se propager extrêmement vite. Aussi, il est important :



... QUE CHACUN SOIT VIGILANT AU QUOTIDIEN

- Mettre hors de portée des enfants briquets, allumettes et bougies.
- Eteindre toujours complètement les cigarettes.
- Surveiller l'huile sur le feu, notamment les friteuses qui provoquent de nombreux accidents.
- Vérifier la date inscrite sur le tuyau de raccordement gaz de la cuisinière et le remplacer si nécessaire.
- Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas surcharger les multiprises.
- Débrancher les appareils électriques en veille.
- Vérifier régulièrement les appareils électriques (cordon abîmé, halogène sans grille de protection...).
- Ne pas faire tourner un chauffage d'appoint pendant une trop longue durée.
- Ne pas obstruer les grilles d'aération.

... QUE CHACUN SOIT RÉACTIF EN CAS D'INCENDIE

- En cas de début d'incendie, de fumée ou d'odeur suspecte, il est important de prévenir les pompiers le plus rapidement possible : 18 ou 112
- L'incendie se déclare chez vous : faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication par les fumées et gaz précédant la venue des flammes. Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée.
- L'incendie est en dessous ou sur votre palier : fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas. Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient. En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.
- L'incendie est au dessus : Sortez par l'issue la plus proche.

À SAVOIR

Les bailleurs sociaux comme Plaine Commune Habitat sont soumis à des règles très strictes de sécurité, avec des contrôles réguliers des bâtiments et des équipements afin d'assurer aux personnes une protection efficace dans des situations critiques, faciliter leur évacuation et l'intervention des secours. L'office est particulièrement attentif à ces questions. Et jusqu'à présent, même à l'occasion de dramatiques accidents, ces équipements n'ont jamais été mis en cause.

ATTENTION

Pensez à souscrire une assurance habitation, à la mettre à jour et à nous communiquer chaque année votre attestation. Elle est obligatoire.



ÉVÈNEMENT

1912-2012, CENT ANS DE LOGEMENT SOCIAL

C'est ouvert à vous tous et jusqu'au 22 mai

Nous vous l'annonçons depuis plusieurs semaines déjà, l'exposition sur les cent ans du logement social a ouvert ses portes le jeudi 9 février. Un projet qui a abouti grâce à un important travail d'historiens du logement social et au soutien financier de partenaires institutionnels et privés sans lesquels cet événement n'aurait pu voir le jour*. Maintenant, sa réussite dépend de vous : locataires, visiteurs qui, nous l'espérons, vous rendrez nombreux à cette exposition vivante et colorée, ouverte à tout public.

Et en plus de l'exposition, retrouvez tout un programme de balades urbaines sur www.toitetmoi.org

* Le coût de cette manifestation « Toit et moi, cent ans de logement social » a été exclusivement financé par des fonds de partenaires institutionnels (10%) et privés (90%), autres que Plaine Commune Habitat